

# PÉTITION PÉTITION INTERSYNDICALE

## PÉTITION INTERSYNDICALE

*La Fédération des Orthophonistes de France, membre de l'Intersyndicale, rappelle les mobilisations de la profession qui durent depuis plus de 10 ans pour alerter sur la disparition programmée des orthophonistes à l'hôpital et dans les institutions médico-sociales.*

*Le travail intersyndical mené a permis d'obtenir en 2013 le grade master pour notre profession, mais notre salaire n'est toujours pas à la hauteur de nos qualifications professionnelles de niveau bac+5.*

*Les deux audiences intersyndicales avec le Ministère de la Santé du 14 avril et du 6 septembre 2022 n'ont apporté aucune réponse aux besoins criants de revalorisation salariale, de prise en compte de l'autonomie professionnelle, de conditions de travail dignes et surtout d'accès aux soins orthophoniques (voir les communiqués FOF à ce sujet). Les plateformes et outils de régulation ne sont pas des outils cliniques : ils déconstruisent le travail institutionnel en imposant de nouvelles organisations qui réduisent le temps de soin, limitent les budgets et détruisent les équipes, accélérant la fuite des professionnels (voir l'écrit FOF sur les PCO).*

*Cette situation n'est pas propre aux orthophonistes puisque l'ensemble des soignants est en souffrance et alerte le Gouvernement. Ce même Gouvernement qui veut imposer sa réforme des retraites qui est une attaque directe à la Sécurité Sociale, pilier de notre système de santé.*

*Las de rapporter depuis 10 ans les mêmes difficultés à des interlocuteurs toujours changeants et peu préoccupés d'y apporter des solutions, l'Intersyndicale des Orthophonistes lance aujourd'hui une pétition afin de recueillir un large soutien des orthophonistes salariés, des libéraux, des étudiants, ainsi que des patients, des collègues et des citoyens qui souffrent tous d'un manque cruel d'orthophonistes :*

# PÉTITION Pétition intersyndicale INTERSYNDICALE

Cela fait maintenant 10 ans que le certificat de capacité en orthophonie se déroule en 5 années, et cela fait 10 ans que nos revendications sont les mêmes. Malgré de nombreuses mobilisations et plus récemment deux audiences intersyndicales en 2022, nous ne recevons aucune réponse, et sommes ballottés d'un interlocuteur à l'autre.

Le constat est sans appel : **les orthophonistes salariés sont en voie de disparition.** Entre 2013 et 2021, il y a une perte de 18 % des orthophonistes titulaires de la Fonction Publique Hospitalière (source SAE).

L'hôpital et les institutions médico-sociales sont malmenées et ne peuvent remplir pleinement leurs missions. La tension sur les cabinets des orthophonistes libéraux n'a jamais été aussi forte, l'accès aux soins orthophoniques se réduit et le gouvernement poursuit sa feuille de route...

Nous savons que la mobilisation est possible et paie ! Dans de nombreux établissements il y a des victoires locales (primes, déroulement de carrière amélioré, etc.) mais cela reste fragile.

Aussi, **nous en appelons à la mobilisation de la profession autour de l'orthophonie en salariat que nous refusons de voir disparaître**, à l'heure où le travail institutionnel et la qualité du soin et l'expertise proposées par les équipes pluridisciplinaires sont sacrifiés au profit d'un moindre coût pour le système de santé.

En témoigne la teneur du budget du PLFSS 2023 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) et la façon dont il a été adopté sans vote à l'Assemblée Nationale.

Tandis que se construit une mobilisation pour l'abandon de la réforme des retraites, nous tenons à rappeler l'importance de la sécurité sociale pour notre profession.

## **Voilà nos constats concernant l'orthophonie :**

- Les orthophonistes salariés s'en vont du fait de la dégradation des conditions de travail, du manque de reconnaissance de leur expertise, d'une perte de sens du travail, des salaires bien loin d'un niveau bac+5, et impactés d'inégalités.

# Pétition intersyndicale

- Les étudiants ne découvrent plus le milieu du salariat ni le travail en équipe pluridisciplinaire faute de maître de stage.
- Les postes non pourvus sont morcelés ou transformés. Les établissements n'ont souvent plus le budget suffisant pour recréer un poste lorsqu'un orthophoniste propose sa candidature spontanée.
- Les soins ne peuvent plus se faire en institution et se répercutent sur le libéral déjà saturé.
- Les orthophonistes assistent impuissants à l'allongement des listes d'attente et à l'impossibilité de soigner tout le monde. Ni le tri des patients ni des outils de coordination ne sont de vraies solutions.

## Nos revendications sont simples :

- **Affirmer la place des structures de travail collectif dans notre système de santé, telles que les institutions et l'hôpital** : l'orthophonie doit continuer à s'inscrire dans un travail pluridisciplinaire et bénéficier des conditions nécessaires pour ce soin. Cela concerne le temps de travail en équipe (réunion, travail de groupe), la reconnaissance d'un temps de formation – information – recherche, le matériel, les locaux...
- **Rendre les postes plus attractifs** avec un salaire en adéquation avec notre niveau de formation, et moins précaires (propositions de CDI et non de CDD, titularisation pour toutes celles et tous ceux qui le souhaitent).
- **Fidéliser les orthophonistes** avec une véritable évolution de carrière et le reclassement des orthophonistes de la fonction publique qui se trouvent freinés dans l'avancement de leur carrière à chaque changement de grille salariale.
- **Rouvrir des postes d'orthophonistes** et en finir avec le morcellement du temps de travail.
- **Orienter les moyens** (financiers et humains) vers le soin plutôt que vers la coordination (PCO...).
- **Permettre un égal accès au soin pour tous** et répondre aux demandes de plus en plus nombreuses grâce à des équipes au complet.
- **Donner les moyens (aussi bien financiers qu'humains) d'offrir une formation de qualité** aux futurs orthophonistes.
- **Développer la recherche clinique et la formation professionnelle** : les orthophonistes salariés n'ont que très peu accès à la formation continue par manque de moyens dans les institutions. De plus, la spécificité de l'exercice de

# PÉTITION Pétition intersyndicale INTERSYNDICALE

l'orthophoniste, son expertise et l'expérience acquise au fil des années doivent être valorisées par la possibilité de développer des recherches cliniques et de les transmettre (séminaires, écrits/articles, formation).

- **Valoriser l'orthophoniste salarié**, c'est-à-dire reconnaître son travail dans l'équipe pluridisciplinaire, dans l'encadrement des stagiaires, dans la recherche et dans l'enseignement. La mise en place d'un temps « formation information recherche » est indispensable tout comme la création d'un statut de type « hospitalo-universitaire ».
- **Créer un doctorat en orthophonie**. Les orthophonistes sont contraints de se diriger vers des doctorats non spécifiques alors que cela devrait être la suite logique de notre grade master.

Orthophonistes, étudiants en orthophonie, faisons entendre nos voix !

Redonnons aux institutions les moyens de travailler en équipe !

Assurons la place de l'orthophoniste dans ces équipes !

Patients, collègues, citoyens : soutenez-nous !

30

**Montrez votre soutien et votre engagement pour la profession  
en signant cette pétition !**

### **Signataires**

- Fédération des Orthophonistes de France – Guillemette Aubin – Présidente
- Fédération Nationale des Orthophoniste – Sarah Degiovanni – Présidente
- Fédération Nationale des Étudiants en Orthophonie – Benjamin Boh – Président
- CFTC Santé-Sociaux
- CGT-UFMICT
- Force Ouvrière des Services Publics et des Services de Santé
- SUD Santé-Sociaux